



Wallonie



Esneux

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Alexandre DOUPAGNE** demeurant Rue Bois Delawe 67 à 4100 Seraing.

Le terrain concerné est situé **Rue Gué d'Amont, 20 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°598N.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- ***l'accès carrossable à la voirie devrait présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;***
- ***la hauteur sous gouttière de la façade côté voirie devrait être de maximum 7m ;***
- ***le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants de même pente et de même longueur ;***
- ***les baies devraient être majoritairement à dominante verticale ;***
- ***un seul matériau de parement est admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume .***

Une enquête publique est requise pour toute demande de permis ou de certificat d'urbanisme n°2 relative à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé[s] à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine (article D.IV.40 du CoDT).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

L'enquête publique est ouverte le 24 mars 2023 et clôturée le 07 avril 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2023-003 DOUPAGNE**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **uniquement sur rendez-vous**, auprès de Mme Florine PAIZEL, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **07 avril 2023** à l'Administration communale, Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est Mme Florine PARIZEL dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.